

Je m'empresse d'exposer ma première proposition au Gouvernement et surtout au premier ministre qui a déclaré à la Chambre l'an dernier que ce troisième choix ne lui plaisait pas. J'exhorte sincèrement le Gouvernement et le premier ministre à hâter l'étude de cette question en la confiant à un comité, de qui nous puissions obtenir des renseignements et des précisions nous permettant de déterminer quelle est la meilleure façon d'amener le plus rapidement possible le gaz de l'Alberta dans l'Est, afin de desservir Ontario, Québec et les marchés intermédiaires à travers le pays. D'après tous les témoignages entendus et tous les renseignements recueillis, le Gouvernement n'a pas le droit de déclarer qu'il est à propos d'adopter cette ligne de conduite. A mon avis, les honorables députés agiraient d'une façon tout à fait irresponsable si, à la lumière des renseignements disponibles, ils déclaraient qu'il convient de procéder de cette façon.

Cependant, monsieur le président, il ne s'agit pas seulement de savoir s'il existe des preuves que cette entreprise ne peut être financée. Allons-nous de toute façon approuver le projet tel qu'il nous est présentement soumis? On nous demande d'approuver une proposition en vertu de laquelle le transport du gaz canadien relèverait de puissants intérêts américains qui en conserveront la maîtrise. On nous demande des fonds publics pour aider des financiers américains, qui se préoccupent principalement de livrer du gaz aux États-Unis, à s'assurer le contrôle du marché. C'est le marché américain qui les intéresse, le marché canadien n'étant pour eux qu'accessoire. Ils veulent obtenir autant de gaz canadien qu'ils le peuvent mais l'expansion du marché canadien ne les intéresse pas autant, loin de là.

De toute nécessité, pour atteindre le but visé, il faudra un autre accord que celui qui nous est soumis. On ne devrait pas nous demander d'accorder au ministre ou au Gouvernement des pouvoirs discrétionnaires. Nous ne devrions étudier la question qu'après avoir pris connaissance d'un accord précis. Nous savons que celui que nous aurons à examiner n'est pas un véritable accord. Toutes ces formalités sont donc une farce; raison de plus pour que le Gouvernement retire sa motion, pour qu'il la réserve et qu'il défère la question à un comité.

Quel est le programme déclaré du Gouvernement à l'égard du contrôle de nos ressources naturelles? Que le Gouvernement ne s'attende pas que nous interprétions ce programme. Il a déjà fait connaître ses principes. Il a fait savoir qu'il assimilait le gaz naturel à l'électricité. Or puisque le Gouvernement lui-même a déclaré qu'il importait pour nous de conserver ces ressources et

d'appliquer autant que possible les mêmes principes au gaz qu'à l'électricité, ne pouvons-nous pas lui demander quand il a changé d'avis?

Nous avons le droit de savoir. Nous avons le droit de poser la question à un comité qui pourra obtenir communication de tous les faits. Nous savons parfaitement bien qu'il est arrivé plus d'une fois au Gouvernement d'interdire l'exportation de l'électricité, encore que cette exportation aux États-Unis eût pu permettre de réaliser un bénéfice immédiat. Nous savons que le Gouvernement n'a pas voulu que l'eau puisse être envoyée du Canada aux États-Unis dans le dessein d'y produire de l'électricité. Puisqu'il a donc assimilé gaz et électricité qu'il s'en tienne à ce principe. Sinon, qu'il nous explique quand il a changé d'avis et nous dise ce qu'est son programme actuel.

Il est certain que rien de ce qui s'est passé jusqu'ici n'est propre à nous faire comprendre la situation dans laquelle le Gouvernement nous a mis. On a dit aujourd'hui que ce n'est pas un monopole, mais la méthode envisagée assurera un monopole véritable et total sur l'un des domaines de notre vie économique. Ce monopole serait établi entre les mains d'Américains avec l'aide de sommes considérables de deniers du contribuable canadien.

Venons-en maintenant au stade suivant. Étant donné ses intérêts dans le pipe-line de 675 milles de propriété publique reliant le Manitoba à Kapuskasing, le Gouvernement ne pourrait manquer d'affirmer que c'est un monopole. On ne saurait en douter. Par sa façon d'agir, le Gouvernement s'assure qu'il établit un monopole et qu'il le confie à des étrangers. Il donne l'assurance d'un monopole à long terme. Si cette ligne de conduite est sage, j'espère que le premier ministre nous expliquera pourquoi le Gouvernement n'a pas adopté l'une des deux autres lignes de conduite qu'il a dit préférer. Le premier ministre nous a dit que l'une ou l'autre de ces lignes de conduite aurait mieux valu que celle-ci. Si les nouvelles sont exactes, je suis sûr que la plupart des députés, y compris la plupart de ceux qui siègent en face de moi, conviendront que c'est la vérité.

Le Gouvernement admet que les Canadiens se préoccupent de la question de maîtrise.

Le Gouvernement a indiqué bien clairement qu'il sait combien la population du Canada s'inquiète à ce sujet. C'est pourquoi il parle constamment de cette participation à 51 p. 100. Si le ministre du Commerce fait appel à ce mythe de la participation à 51 p. 100 qui serait assurée aux Canadiens, c'est que lui et le Gouvernement se rendent compte que la population du Canada s'intéresse à la